



**PRÉFET
DU LOT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RASSEMBLEMENTS

Cahors, le 11 juin 2021

Le préfet du Lot interdit les rassemblements festifs à caractère musical non déclarés

Dans les circonstances sanitaires actuelles, ainsi que pour maintenir la propagation de l'épidémie dans le département, il apparaît que l'organisation des rassemblements festifs à caractère musical pourrait engendrer une rapide propagation de l'épidémie dans le département, ainsi que des troubles à l'ordre et à la tranquillité publics, le respect de la distanciation sociale et des gestes barrières y étant difficilement assuré.

Le préfet du Lot a décidé **d'interdire les rassemblements festifs à caractère musical non déclarés en préfecture, du 11 juin 2021, 19h, jusqu'au 28 juin 2021, 7h.**

Le préfet du Lot en appelle à la responsabilité de chacun dans la lutte contre la Covid-19 et dans le respect des gestes barrières.

Pôle de la communication
interministérielle de l'État

05 65 23 10 60 / 06 07 80 97 16
pref-communication@lot.gouv.fr

Place Chapou
46009 Cahors Cedex